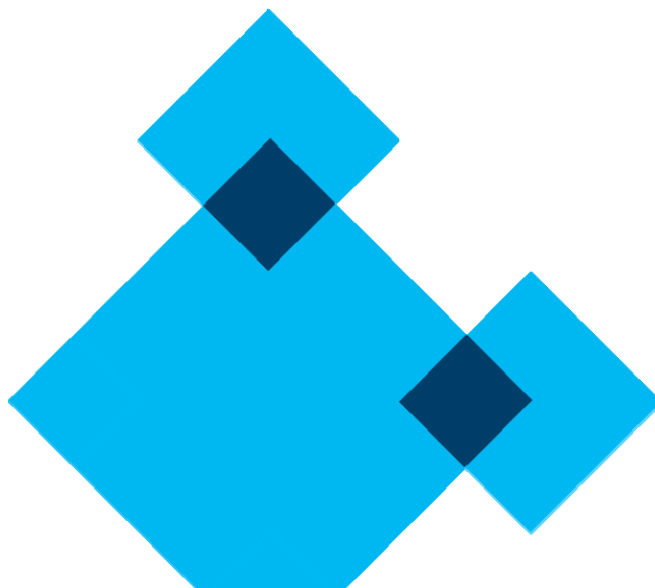


# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011

*Non audités*

---





---

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers consolidés ci-joints de Groupe Aeroplan Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 3 mai 2012

*(signé) « Rupert Duchesne »*

---

**RUPERT DUCHESNE**

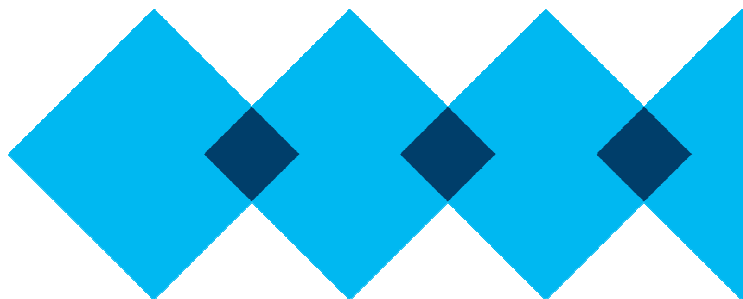
Président et chef de la direction

*(signé) « David L. Adams »*

---

**DAVID L. ADAMS**

Premier vice-président et chef des affaires financières





## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

		Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		2012	2011
		(non audités)	(non audités)
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>567 725 \$</b>	546 208 \$
<b>Coût des ventes</b>			
Coût des primes et coûts directs	Notes 8 & 12	322 396	327 616
Amortissement		8 462	7 820
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		20 795	23 329
		<b>351 653</b>	<b>358 765</b>
<b>Marge brute</b>		<b>216 072</b>	<b>187 443</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Frais de vente et de commercialisation		102 496	106 053
Frais généraux et d'administration	Note 10	38 435	31 928
		<b>140 931</b>	<b>137 981</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>75 141</b>	49 462
Produits financiers		3 490	1 720
Charges financières	Notes 12 & 20	(12 893)	(14 359)
Charges financières, montant net		(9 403)	(12 639)
Quote-part du résultat net de Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V.	Note 3	1 155	6 138
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>66 893</b>	42 961
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>			
Exigible		(19 558)	(14 542)
Différé		(2 716)	(3 164)
		<b>(22 274)</b>	<b>(17 706)</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>44 619 \$</b>	25 255 \$
<b>Résultat net attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société		45 293	25 428
Participation ne donnant pas le contrôle		(674)	(173)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>44 619 \$</b>	25 255 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>173 820 140</b>	185 482 236
<b>Résultat par action ordinaire</b>			
De base et dilué	Note 6	<b>0,24 \$</b>	0,12 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.



## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>(non audités)</i>	<i>(non audités)</i>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>44 619 \$</b>	25 255 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger	1 839	2 889
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, déduction faite de l'impôt de 123 \$ (néant en 2011)	(265)	(297)
	<b>1 574</b>	2 592
<b>Résultat global de la période</b>	<b>46 193 \$</b>	27 847 \$
<b>Résultat global attribuable à ce qui suit :</b>		
Actionnaires de la Société	46 870	28 017
Participation ne donnant pas le contrôle	(677)	(170)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>46 193 \$</b>	27 847 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.*



## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		31 mars 2012	31 décembre 2011
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
		(non audités)	
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		179 759 \$	202 147 \$
Liquidités soumises à restrictions		17 412	15 074
Placements à court terme	Note 20	52 893	58 372
Comptes débiteurs	Note 12	349 276	382 823
Stocks		23 683	41 965
Frais payés d'avance		28 348	29 144
Billet à recevoir	Note 7	62 914	61 611
		<b>714 285</b>	<b>791 136</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Encaisse en fidéicommis liée à l'acquisition de LMG	Note 5	43 186	42 804
Placements à long terme	Note 4	303 747	302 735
Placement dans Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V.	Note 3	32 562	31 407
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients		1 245 342	1 264 624
Immobilisations corporelles		15 656	16 142
Logiciels et technologie		100 631	103 444
Marques de commerce		390 029	389 012
Autres immobilisations incorporelles		6 373	4 826
Goodwill		1 987 360	1 985 603
		<b>4 839 171 \$</b>	<b>4 931 733 \$</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 10	301 132 \$	382 130 \$
Impôts à payer		4 697	1 083
Provisions	Note 12	150 955	147 748
Dépôts clients		45 172	38 195
Produits différés	Note 11	1 512 615	1 557 869
Partie à court terme de la dette à long terme	Note 13	200 000	200 000
		<b>2 214 571</b>	<b>2 327 025</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	Note 13	372 063	386 678
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	Note 14	31 099	31 003
Impôts différés		213 187	210 655
Produits différés	Note 11	700 640	684 865
		<b>3 531 560</b>	<b>3 640 226</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société</b>	Note 17	<b>1 319 690</b>	<b>1 305 561</b>
<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	Note 21	<b>(12 079)</b>	<b>(14 054)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 307 611</b>	<b>1 291 507</b>
		<b>4 839 171 \$</b>	<b>4 931 733 \$</b>
<b>Engagements et éventualités</b>	Notes 15 & 18		

Approuvé par le conseil d'administration

*(signé) Roman Droniuk*  
Roman Droniuk  
Administrateur

*(signé) Joanne Ferstman*  
Joanne Ferstman  
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Trimestres terminés les 31 mars 2011 et 2012

(non audités)

	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions)</i>								
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	186 788 979	1 807 497 \$	(1 408 260) \$	(36 329) \$	1 269 282 \$	1 632 190 \$	2 953 \$	1 635 143 \$
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			25 428			25 428	(173)	25 255
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				2 886		2 886	3	2 889
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies après impôts			(297)			(297)		(297)
Résultat global de la période	-	-	25 131	2 886	-	28 017	(170)	27 847
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Rachat d'actions ordinaires	Note 17 (4 468 500)	(39 085)			(19 002)	(58 087)		(58 087)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 16		(25 813)			(25 813)		(25 813)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					1 285	1 285		1 285
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	(4 468 500)	(39 085)	(25 813)	-	(17 717)	(82 615)	-	(82 615)
<b>Solde au 31 mars 2011</b>	182 320 479	1 768 412 \$	(1 408 942) \$	(33 443) \$	1 251 565 \$	1 577 592 \$	2 783 \$	1 580 375 \$

	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	173 817 381	1 695 642 \$	(1 583 109) \$	(29 033) \$	1 222 061 \$	1 305 561 \$	(14 054) \$	1 291 507 \$
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			45 293			45 293	(674)	44 619
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				1 842		1 842	(3)	1 839
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies après impôts			(265)			(265)		(265)
Résultat global de la période	-	-	45 028	1 842	-	46 870	(677)	46 193
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	72 827				(185)	699		699
Rachat d'actions ordinaires	Note 17 (480 000)	884 (4 216)			(1 688)	(5 904)		(5 904)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 16		(28 905)			(28 905)		(28 905)
Apport d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 21					-	2 652	2 652
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					1 369	1 369		1 369
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	(407 173)	(3 332)	(28 905)	-	(504)	(32 741)	2 652	(30 089)
<b>Solde au 31 mars 2012</b>	173 410 208	1 692 310 \$	(1 566 986) \$	(27 191) \$	1 221 557 \$	1 319 690 \$	(12 079) \$	1 307 611 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.



## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres terminés les 31 mars		
	2012	2011	
(en milliers de dollars canadiens)	(non audités)	(non audités)	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX</b>			
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net de la période	44 619 \$	25 255 \$	
Ajustements pour			
Amortissement	29 257	31 149	
Rémunération fondée sur des actions	2 988	1 663	
Quote-part du résultat net de Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V.	(1 155)	(6 138)	
Charges financières, montant net	9 403	12 639	
Charge d'impôt	22 274	17 706	
Variation des			
Comptes débiteurs	31 358	2 688	
Stocks	18 234	2 533	
Frais payés d'avance	674	(9 442)	
Comptes créditeurs et charges à payer	(74 653)	(69 606)	
Provisions	785	1 766	
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	(154)	(1 317)	
Produits différés	(33 206)	(13 079)	
Dépôts clients	7 669	12 662	
Liquidités soumises à restrictions	(2 433)	(901)	
Autres	2 125	(275)	
	13 166	(17 952)	
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	57 785	7 303	
Intérêts reçus	2 556	1 793	
Intérêts payés	(13 640)	(13 870)	
Impôts sur le résultat payés	(15 731)	(10 067)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, montant net	30 970	(14 841)	
<b>Activités d'investissement</b>			
Placement dans Premier Loyalty & Marketing S.A.P.I. de C.V.	Note 3	-	(11 771)
Placements à court terme		6 653	(537)
Placements à long terme	Note 4	(2 298)	(125 949)
Nouvelles immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies		(12 656)	(6 312)
Ajout d'autres immobilisations incorporelles		(2 273)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		(10 574)	(144 569)
<b>Activités de financement</b>			
Dividendes trimestriels	Note 16	(28 905)	(25 813)
Apport d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 21	2 652	-
Émission d'actions ordinaires		699	-
Rachat d'actions ordinaires	Note 17	(2 950)	(58 087)
Remboursement de la dette à long terme	Note 13	(15 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		(43 504)	(83 900)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(23 108)	(243 310)
Écart de conversion lié à la trésorerie		720	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		202 147	538 580
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		179 759 \$	295 336 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

*Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## RUBRIQUES DES NOTES :

1.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	8
2.	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	9
3.	PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.....	14
4.	PLACEMENTS À LONG TERME.....	15
5.	ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS.....	16
6.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE.....	16
7.	BILLET À RECEVOIR.....	16
8.	PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT.....	17
9.	RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES.....	18
10.	PASSIFS DE RESTRUCTURATION.....	19
11.	PRODUITS DIFFÉRÉS.....	20
12.	PROVISIONS.....	21
13.	DETTE À LONG TERME.....	23
14.	RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS.....	24
15.	PASSIFS ÉVENTUELS.....	24
16.	DIVIDENDES.....	26
17.	CAPITAL SOCIAL.....	26
18.	ENGAGEMENTS.....	27
19.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	28
20.	CONTRAT DE CHANGE À TERME.....	30
21.	PARTIES LIÉES ET PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE.....	30
22.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE.....	32



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

## 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Aeroplan Inc., faisant affaire sous le nom d'Aimia (« Aimia » ou la « Société »), a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aeroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social d'Aimia est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), Canada H4A 3T2.

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %, et de Nectar Italia, programme de fidélisation coalisé d'Italie, par l'entremise d'une participation de 75 %. Par l'intermédiaire des services d'Intelligent Shopper Solutions (« ISS ») (auparavant appelée LMG Insight & Communication ou I&C), le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation à ses clients (auparavant fournis sous la bannière Carlson Marketing). De plus, les services d'analytique de la fidélité d'Aimia tirent aussi parti de l'expertise développée par le groupe de Carlson Marketing spécialisé dans les sciences décisionnelles en matière de conception d'outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing.

Aimia détient aussi une participation de 28,86 % dans Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM »), qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes de calcul que les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Les états financiers intermédiaires sont conformes à la norme comptable internationale n° 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). En conséquence, certains renseignements et certaines notes habituellement fournis dans les états financiers annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ont été omis ou résumés. La préparation d'états financiers conformément à IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables cruciales. Elle exige également de la direction qu'elle fasse appel à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions assujetties à un niveau plus élevé de jugement ou de complexité ainsi que les hypothèses et les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers sont énumérées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 3 mai 2012.

### *Base d'évaluation*

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en fonction de la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les bons de souscription d'Air Canada (compris dans les comptes débiteurs) sont évalués à la juste valeur;
- le placement dans Cardlytics est évalué à la juste valeur;
- le contrat de change à terme (compris dans les placements à court terme) est évalué à la juste valeur;
- les passifs relatifs aux ententes de paiement fondées sur des actions et réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

- le passif au titre des prestations de retraite constituées est comptabilisé au montant total net de la juste valeur des actifs des régimes, déduction faite de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

### *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### *Filiales*

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin pour en assurer la conformité avec celles adoptées par Aimia.

Les présents états financiers intermédiaires englobent les comptes de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et transactions intersociétés ont été éliminés.

### *Coentreprises*

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société peut exercer un contrôle conjoint, conformément à une entente contractuelle. Les participations dans des entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill établi lors de l'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur, s'il en est. Les états financiers intermédiaires comprennent la quote-part revenant à la Société des produits, des charges et des variations des capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, après alignement des méthodes comptables de ces entreprises avec celles de la Société, de la date à laquelle ce contrôle conjoint débute jusqu'à la date à laquelle il cesse. Lorsque la quote-part des pertes revenant à la Société excède la valeur de sa participation dans une entreprise détenue comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation, y compris les placements à long terme, est ramenée à néant, et la constatation des pertes cesse, sauf dans la mesure où la Société a l'obligation de faire des paiements pour le compte de l'entreprise détenue ou a fait de tels paiements.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

## CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

## MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération partielle ou complète du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Société : IFRS 10 *États financiers consolidés*; IFRS 11 *Partenariats*; IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*; IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*; IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*; et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (version modifiée en 2011). Chacune des nouvelles normes s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

Suit un résumé des nouvelles normes :

### **IFRS 10 États financiers consolidés**

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. Selon les IFRS en vigueur, la consolidation est requise lorsqu'une entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### **IFRS 11 Partenariats**

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. Selon les IFRS actuelles, les entités ont le choix entre la méthode de la consolidation proportionnelle ou celle de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans des coentreprises. IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés puisque Aimia comptabilise déjà sa participation dans PLM, classée comme une coentreprise, selon la méthode de la mise en équivalence.

### **IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités**

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments hors bilan. La norme reprend des obligations d'information déjà en vigueur et en contient un nombre important de nouvelles qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. Cette norme peut se traduire par une plus grande quantité d'informations à fournir concernant les filiales d'Aimia et sa participation dans PLM. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme par anticipation.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

### *IFRS 13 Évaluation de la juste valeur*

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les directives d'évaluation et d'information de la juste valeur sont éparpillées parmi les normes qui exigent l'évaluation de la juste valeur et, dans bien des cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ou d'informations cohérentes. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### *Modifications apportées à d'autres normes*

De plus, des modifications ont été apportées à des normes déjà en vigueur, notamment IAS 27 *États financiers individuels* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités sous contrôle commun et des entreprises associées dans les états financiers qui ne sont pas consolidés. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- C. En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 *Présentation des états financiers* afin de changer les informations à fournir sur les éléments des autres éléments du résultat global, notamment en exigeant qu'ils soient répartis en deux groupes selon qu'ils pourront ou non être reclassés au résultat ultérieurement. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, et leur adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera ces modifications de façon anticipée.
- D. En juin 2011, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 19 *Avantages du personnel*. La norme a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor, la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et la séparation du coût net des prestations définies en ses diverses composantes. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les conséquences de ces modifications ni déterminé si elle les adoptera par anticipation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

- E. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7 *Instruments financiers* pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La Société est d'avis que l'adoption de ces modifications se traduira par la présentation d'informations supplémentaires sur les accords de compensation intervenus entre la Société et Air Canada. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera ces modifications par anticipation.
- F. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour l'instant, la Société est d'avis que ces modifications n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.

### 3. PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Aimia a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US (24,1 M\$), dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Aimia a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Un profit de juste valeur de 3,3 M\$ a été comptabilisé suite à l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM lors de la clôture de la deuxième tranche de l'investissement.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. La quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des actifs identifiables de PLM. L'évaluation indépendante des immobilisations incorporelles a été finalisée au cours du quatrième trimestre de 2011.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

La quote-part revenant à Aimia des éléments d'états financiers de PLM, y compris les ajustements liés à la répartition du prix d'achat, s'établissait comme suit :

Données du compte de résultat	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011 <sup>a)</sup>
Produits des activités ordinaires	6 414	600
Charges (produits)	5 259	(2 200)

a) Comprend les résultats de la période du 28 février 2011 au 31 mars 2011.

Données de l'état de la situation financière	31 mars	31 décembre
	2012	2011
Actifs courants	19 909	14 800
Actifs non courants	25 642	26 100
Passifs courants	18 063	14 100
Passifs non courants	13 517	13 700

## 4. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 mars	31 décembre
	2012	2011
Placement dans Cardlytics	22 998	22 998
Placement en obligations de sociétés et de gouvernements	280 749	279 737
<b>Total</b>	<b>303 747</b>	<b>302 735</b>

Le 8 septembre 2011, Aimia a acquis une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel financé par les marchands pour les services bancaires électroniques, pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$ US (23,0 M\$). Le placement dans Cardlytics est classé dans les placements à long terme et comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées dans les autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapprochait du coût au 31 mars 2012 et au 31 décembre 2011.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## 5. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

L'encaisse en fidéicommis de 43,2 M\$ (27,1 M£) représente une contrepartie éventuelle se rapportant à l'acquisition, en décembre 2007, d'AIMIA EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited ou LMG). Aux termes de la convention de fidéicommis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse en fidéicommis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni (*note 12*).

## 6. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	45 293	25 428
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(2 803)	(2 803)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>42 490</b>	<b>22 625</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	173 820 140	185 482 236
<b>Résultat par action ordinaire – de base et dilué</b>	<b>0,24 \$</b>	<b>0,12 \$</b>

## 7. BILLET À RECEVOIR

Ce prêt non garanti d'un montant en capital de 40,0 M£, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation principal et vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## 8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et deux autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits d'Aimia sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'unités de fidélisation et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour un pourcentage important de la facturation brute, comme suit :

		Trimestres terminés les 31 mars	
Secteur opérationnel		2012	2011
		%	%
Air Canada	Canada	13	14
Partenaire d'accumulation A	Canada	24	24
Partenaire d'accumulation B	EMOA	12	11

## PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
	%	%
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	45	48

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des transactions visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aimia Canada inc. (auparavant, Aéroplan Canada inc., exploitant du programme Aéroplan) (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

## CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2011, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 429,2 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

## 9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Le 25 mai 2011, à la suggestion de la direction, le conseil d'administration a approuvé une réduction de la réserve, laquelle a été ramenée de 400,0 M\$ à 300,0 M\$. Au 31 mars 2012, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2012, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

### 10. PASSIFS DE RESTRUCTURATION

Les activités de restructuration entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 découlent principalement de la transition de la Société, au premier trimestre de 2011, vers une structure régionale qui lui permet de tirer parti de l'ensemble de son expertise en matière de gestion de la fidélisation au sein de son organisation. L'objectif est de tirer profit des forces de chacun des secteurs dans chaque région afin d'optimiser les synergies en matière de produits des activités ordinaires et de coûts, ainsi que les marques et la technologie.

Au 31 mars 2012, des charges de restructuration de 7,2 M\$ (12,9 M\$ au 31 décembre 2011) sont comprises dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs non courants. Les charges de restructuration, déduction faite des reprises, sont intégrées dans les frais généraux et frais d'administration.

	Indemnités de fin de contrat de travail	Contrat de location déficitaire	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	-	-	-
Passif comptabilisé au cours de l'exercice	17 166	4 648	21 814
Passif repris au cours de l'exercice	(220)	(719)	(939) <sup>a)</sup>
Paiements effectués au cours de l'exercice	(7 288)	(723)	(8 011)
Écart de conversion	(6)	2	(4)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>9 652</b>	<b>3 208</b>	<b>12 860</b>
Passif repris au cours de la période	(306)	-	(306)
Paiements effectués au cours de la période	(4 791)	(460)	(5 251)
Écart de conversion	(71)	(35)	(106)
<b>Solde au 31 mars 2012</b>	<b>4 484</b>	<b>2 713</b>	<b>7 197</b>

a) Comprend une baisse de 0,7 M\$ du montant à payer au titre du contrat de location déficitaire reflétant les avantages prévus d'un contrat de sous-location conclu au quatrième trimestre de 2011.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

Le tableau qui suit présente les charges de restructuration (reprises) des trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 pour chaque secteur :

Secteur	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
Canada	-	-
EMOA	-	-
É.-U. et APAC	(306)	1 387
Siège social	-	-
<b>Total</b>	<b>(306)</b>	<b>1 387</b>

## 11. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des produits différés, y compris ceux liés aux désistements, est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation		Autres		Total	
	31 mars 2012	31 décembre 2011	31 mars 2012	31 décembre 2011	31 mars 2012	31 décembre 2011
Solde d'ouverture	2 192 798	2 063 056	49 936	63 995	2 242 734	2 127 051
Unités de fidélisation émises – facturation brute	385 984	1 560 801	-	-	385 984	1 560 801
Autres – facturation brute	-	-	150 652	672 425	150 652	672 425
Produits des activités ordinaires constatés	(418 215)	(1 433 747)	(149 510)	(682 158)	(567 725)	(2 115 905)
Écarts de conversion et autres ajustements	2 088	2 688	(478)	(4 326)	1 610	(1 638)
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 162 655</b>	<b>2 192 798</b>	<b>50 600</b>	<b>49 936</b>	<b>2 213 255</b>	<b>2 242 734</b>
Ventilation entre :						
Partie courante <sup>a)</sup>	1 466 542	1 511 953	46 073	45 916	1 512 615	1 557 869
Partie non courante	696 113	680 845	4 527	4 020	700 640	684 865

a) La partie courante représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera constaté au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 1 020,4 M\$ au 31 mars 2012.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 120,0 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 115,0 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 5,0 M\$, à la période considérée.

## 12. PROVISIONS

### LITIGE CONCERNANT LA TVA (NOTE 5)

	Provision pour la TVA
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>133 005</b>
Dotation à la provision au cours de l'exercice	12 341
Provision utilisée au cours de l'exercice	-
Provision reprise au cours de l'exercice	-
Écart de conversion	2 402
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>147 748</b>
Dotation à la provision au cours de la période	1 864
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	1 343
<b>Solde au 31 mars 2012</b>	<b>150 955</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

Aimia EMEA Limited a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. Aimia EMEA Limited a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à Aimia EMEA Limited, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de Aimia EMEA Limited à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience est prévue pour les 24 et 25 octobre 2012.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 151,0 M\$ (94,7 M£) dans les provisions au 31 mars 2012 au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et aux intérêts et pénalités. Un montant de 65,7 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, une somme de 0,8 M\$ (0,5 M£) a été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera confiée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire après l'audience.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

### 13. DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 d'Aimia ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 31 mars 2012	Montant prélevé au 31 mars 2012	Montant prélevé au 31 décembre 2011
Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup>	300 000	25 000	40 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>b)</sup>	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>c)</sup>	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>d)</sup>	S. O.	200 000	200 000
Intérêts payés d'avance <sup>e)</sup>	S. O.	(38)	-
Fraction non amortie des coûts de transaction <sup>e)</sup>	S. O.	(2 899)	(3 322)
		<b>572 063</b>	<b>586 678</b>
Moins : la partie courante <sup>b)</sup>		200 000	200 000
<b>Total</b>		<b>372 063</b>	<b>386 678</b>

- a) La facilité renouvelable vient à échéance le 23 avril 2014. Selon les notations de la Société, cette facilité porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,75 % à 2,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,75 % à 3,00 % (note 22).

Au 31 mars 2012, les montants prélevés au titre de la facilité renouvelable prenaient la forme d'acceptations bancaires à 30 jours assortis d'un taux d'intérêt de 3,48 %.

Lettres de crédit : Aimia a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 17,7 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

- b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012 (note 22).
- c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.
- d) Les billets garantis de premier rang, série 3 portent intérêt au taux de 6,95 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.
- e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les 12 derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Lever financier	1,68	≤ 2,75
Service de la dette <sup>a)</sup>	0,19	≤ 2,00
Couverture des intérêts	8,44	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette d'Aimia, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements.

## 14. RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS

	31 mars 2012	31 décembre 2011
Obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux	21 956	21 397
Autres	9 143	9 606
<b>Total</b>	<b>31 099</b>	<b>31 003</b>

## 15. PASSIFS ÉVENTUELS

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2012, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 156,0 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif.

Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être exercé. Le recours collectif du requérant au nom des membres du programme Aéroplan au Canada vise la remise en vigueur des milles Aéroplan expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006. La prochaine étape de la procédure comportera la publication par le requérant d'un avis du jugement autorisant le recours collectif, ainsi que le dépôt et la signification du recours pour l'audition au fond. La direction ne prévoit pas d'audition au fond avant au moins deux ans.

Bien que la direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, la probabilité d'une perte éventuelle et le montant de celle-ci, le cas échéant, ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue éventuelle du recours collectif diffère de l'évaluation qu'en fait la Société et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## 16. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 sont les suivants :

	2012		2011 <sup>a)</sup>	
	Montant	Montant par action ordinaire	Montant	Montant par action ordinaire
Mars	26 102	0,150	23 010	0,125

a) Le 25 mai 2011, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,125 \$ à 0,150 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2012 et 2011 sont les suivants :

	2012		2011	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
Mars	2 803	0,406	2 803	0,406

Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende annuel de l'action ordinaire, qui est passé de 0,60 \$ à 0,64 \$, et a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 29 juin 2012.

## 17. CAPITAL SOCIAL

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Du 1<sup>er</sup> janvier au 13 mai 2011, Aimia a racheté et annulé 6 960 731 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 90,4 M\$. Le capital social a été réduit de 61,0 M\$, et le solde de 29,4 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 12 mai 2011, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 15 mai 2012 au plus tard. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au cours de la période du 16 mai 2011 au 31 décembre 2011 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités s'est élevé à 6 262 800, pour une contrepartie en trésorerie totale de 75,8 M\$. Le

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

capital social a été réduit de 55,1 M\$, et le solde de 20,7 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012, Aimia a racheté et annulé 480 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 5,9 M\$, dont une tranche de 3,0 M\$ a été versée durant la période. Le capital social a été réduit de 4,2 M\$, et le solde de 1,7 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport (*note 22*).

## 18. ENGAGEMENTS

### A) ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location simple non résiliables n'ayant pas encore été engagés à la fin de la période s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	
2012	9 752
De 2013 à 2016	38 403
Par la suite	15 092
<b>Total</b>	<b>63 247</b>

### B) ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES

Les dépenses opérationnelles prévues par contrat, mais n'ayant pas encore été engagées à la fin de la période, s'établissent comme suit :

Infrastructure technologique et autres	53 452
Soutien à la commercialisation et autres <sup>a)</sup>	116 160

a) Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2012, Aimia respectait toutes ces clauses.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

## 19. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société examine des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

Les produits et les charges intersociétés de la période correspondante de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour la période écoulée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

Trimestres terminés les 31 mars												
	2012	2011 <sup>(f)</sup>	2012	2011 <sup>(f)</sup>	2012	2011 <sup>(f)</sup>	2012	2011	2012	2011 <sup>(f)</sup>	2012	2011 <sup>(f)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	313 237	319 871	143 869 <sup>(c)</sup>	120 896 <sup>(c)</sup>	80 914 <sup>(c)</sup>	87 965 <sup>(c)</sup>	-	-	(1 384)	(852)	536 636 <sup>(c)</sup>	527 880 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	261 732	261 634	124 252	101 105	-	-	-	-	-	-	385 984	362 739
Produits au titre des unités de fidélisation	320 483	296 172	97 732	82 680	-	-	-	-	-	-	418 215	378 852
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	40 291	44 735	4 155	7 095	78 011	87 808	-	-	-	-	122 457	139 638
Autres produits des activités ordinaires	11 954	13 569	15 099	14 149	-	-	-	-	-	-	27 053	27 718
Produits intersociétés	9	171	80	149	1 295	532	-	-	(1 384)	(852)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	372 737	354 647	117 066	104 073	79 306	88 340	-	-	(1 384)	(852)	567 725	546 208
Coût des primes et coûts directs	194 437	204 367	84 091	70 753	43 957	52 593	-	-	(89)	(97)	322 396	327 616
Amortissement <sup>(e)</sup>	23 234	25 091	3 906	3 439	2 117	2 619	-	-	-	-	29 257	31 149
Marge brute	155 066	125 189	29 069	29 881	33 232	33 128	-	-	(1 295)	(755)	216 072	187 443
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	57 217	52 457	35 484	32 250	35 129	42 247	11 408	10 119	(1 295)	(755)	137 943	136 318
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	2 988	1 663	-	-	2 988	1 663
Total des charges opérationnelles	57 217	52 457	35 484	32 250	35 129	42 247	14 396	11 782	(1 295)	(755)	140 931	137 981
Résultat opérationnel	97 849	72 732	(6 415)	(2 369)	(1 897)	(9 119)	(14 396)	(11 782)	-	-	75 141	49 462
Charges financières	(302)	-	1 114	983	18	4	12 063	13 372	-	-	12 893	14 359
Produits financiers	2 399	757	941	874	150	89	-	-	-	-	3 490	1 720
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-	-	-	-	1 155	6 138	-	-	1 155	6 138
Résultat avant impôts sur le résultat	100 550	73 489	(6 588)	(2 478)	(1 765)	(9 034)	(25 304)	(19 016)	-	-	66 893	42 961
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	8 805	3 717	2 494	2 140	1 357	455	2 273	-	S.O.	S.O.	14 929	6 312
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 239 959	3 310 028	460 939 <sup>(e)</sup>	449 530 <sup>(e)</sup>	42 341 <sup>(e)</sup>	101 839 <sup>(e)</sup>	2 152	-	S.O.	S.O.	3 745 391 <sup>(e)</sup>	3 861 397 <sup>(e)</sup>
Produits différés	1 755 923	1 812 068	441 635	283 524	15 697	15 365	-	-	S.O.	S.O.	2 213 255	2 110 957
Actifs totaux	3 746 746	3 934 202	889 015	840 863	142 831	197 031	60 579	41 989	S.O.	S.O.	4 839 171	5 014 085

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les comptes de résultats de nos opérations en Inde, les placements dans PLM et Cardlytics ainsi que la quote-part du résultat net de PLM.
- c) Inclut la facturation brute de 119,1 M\$ au R.-U. et de 46,1 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, comparé à une facturation brute de 99,7 M\$ au R.-U. et de 48,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2011. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 409,6 M\$ au R.-U. et de \$35,9 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2012, comparé à des actifs non courants de 398,9 M\$ au R.-U. et de 96,4 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2011.
- f) Les produits et charges intersociétés de la période comparative ont été reclassés selon le mode de présentation adopté pour la période écoulée.

## 20. CONTRAT DE CHANGE À TERME

Le 14 mars 2012, la Société a conclu un contrat de change à terme visant l'achat de 22,5 M€ contre 29,4 M\$. Ce contrat, qui vient à échéance le 28 décembre 2012, a été conclu en vue de gérer le risque et d'atténuer l'incidence des fluctuations des cours de change liées à un prêt intra-groupe de 22,5 M€.

Le contrat de change à terme est évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières dans le compte consolidé de résultat, l'instrument dérivé n'étant pas désigné comme étant une couverture comptable.

La juste valeur du contrat de change à terme s'établissait à 0,5 M\$ au 31 mars 2012, ce montant étant pris en compte dans les placements à court terme.

## 21. PARTIES LIÉES ET PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

### A) PARTIES LIÉES

#### PARTIE EXERÇANT UN CONTRÔLE ULTIME

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2012, les actions de la Société étaient détenues par un grand nombre d'actionnaires, et aucune partie n'exerçait un contrôle ultime sur la Société.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

## TRANSACTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction sont composés des membres du comité exécutif de direction de la Société.

Le régime à cotisations définies d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des dirigeants prévoit des cotisations annuelles de 15 % du salaire de base, au moyen de cotisations conjointes de la Société et du dirigeant, jusqu'au maximum annuel permis par les lois pertinentes.

Les membres clés de la direction d'Aimia participent aux régimes d'attributions fondées sur des actions, au régime d'intéressement à long terme (y compris les options sur actions et les unités d'actions au rendement) et au régime d'unités d'actions différées. Les administrateurs participent au régime d'UAD.

La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction de la Société pour des services est présentée ci-après :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2012	2011
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction	2 016	1 951
Avantages postérieurs à l'emploi	77	113
Rémunération fondée sur des actions	1 083	839
<b>Total</b>	<b>3 176</b>	<b>2 903</b>

## TRANSACTIONS AVEC DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Aimia offre des avantages postérieurs à l'emploi à ses anciens employés au moyen de régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les transactions effectuées dans ces régimes se limitent aux cotisations et au versement des prestations.

## B) PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2012, la Société a reçu un montant de 2,7 M\$ d'un actionnaire minoritaire à titre de placement dans une filiale en Inde.



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2012

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par actions)

---

## 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 31 mars 2012, Aimia a racheté et annulé 1 481 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 18,3 M\$ aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En outre, le 3 mai 2012, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 179 599 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2012 au 15 mai 2013 au plus tard.

Le 13 avril 2012, Aimia a procédé à une modification de ses facilités de crédit existantes auprès de son consortium de prêteurs. La Société a prorogé de deux ans, soit jusqu'au 23 avril 2016, sa facilité de crédit renouvelable de 300,0 M\$. En outre, la Société a conclu une facilité de crédit renouvelable supplémentaire d'au plus 200,0 M\$ au titre de laquelle elle peut effectuer des prélèvements d'une durée qu'elle choisira, jusqu'à concurrence de la nouvelle date d'échéance.

Le 23 avril 2012, les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ ont été remboursés au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable supplémentaire, ce prélèvement devant être remboursé le 13 avril 2013.